

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

Cycle: La conscience européenne

«LA DEFENSE DE L'EUROPE»

de Manlio Contri

Il faut relancer l'Union de l'Europe Occidentale, le seul instrument politique qui se soit sauvé du naufrage qui a pratiquement anéanti tous les espoirs de construire l'Europe. Mais il est nécessaire de trouver, pour cela, un siège convenable et il faut renforcer la coopération dans le domaine des armements. Ce n'est qu'ainsi que l'Europe pourra, tout en ne se portant pas garante toute seule de sa propre sécurité, être un interlocuteur valable pour les deux géants de l'Est et de l'Ouest.

Tels sont, en substance, les concepts qu'a exprimés le ministre italien de la Défense nationale, M. Giovanni Spadolini, lors de la rencontre du cycle «La conscience européenne» qui a eu lieu à Rome le 27 février 1985, sur l'initiative de la Fondation Européenne Dragan, avec la collaboration du «Club libéral», des «MILLE», des Clubs «Ugo La Malfa» et «Ignazio Silone» et du Centre des Recherches Economiques Appliquées (CREA).

Outre le ministre Spadolini, ont pris également la parole MM. Umberto Bonaldi, Stefano Folli, directeur de la «Voce Repubblicana» et Roberto Cestelli, coordinateur de la Fondation.

M. Spadolini a déclaré, entre autres: «Les années 50 furent déterminantes pour la formation d'une conscience européenne. L'Europe venait de sortir de la Seconde Guerre dévastatrice et fratricide de ce siècle. La Première Guerre mondiale, tout comme la Seconde, ont été, en effet, des guerres civiles entre les Européens et ont grandement compromis la possibilité de maintenir le rôle politique et de guide qu'avait eu l'Europe au XIX^e siècle, le siècle des nationalités. L'Allemagne fédérale était en train de se redresser selon un schéma d'intégration européenne.

L'Italie, avec De Gasperi, Sforza et Martino, venait d'adhérer à l'Alliance Atlantique, mais elle était également prête pour un projet de Communauté Européenne de Défense auquel il fut attribué le sigle C.E.D.

Il se déclencha, en Italie, en 1949, une violente bataille parlementaire qui dura plusieurs mois pour faire approuver le traité de l'Atlantique Nord.

Bien que n'ayant même pas la moindre parcelle de côte sur l'Atlantique, contrairement à l'Espagne et à la France, et étant un pays intégralement méditerranéen, l'Italie était cependant déjà en mesure de participer, en tant que pays souverain, substantielle-

ment libéré de tout résidu du Traité de paix, au Pacte de l'Atlantique Nord, au même niveau que la France et la Grande-Bretagne, des nations qui avaient gagné la guerre ou qui croyaient, tout au moins, l'avoir gagnée. Année 1949: Traité de l'Atlantique Nord. Année 1950: premiers actes de la construction européenne: la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, les premiers plans du triangle européen qui se liait aux noms d'Adenauer, De Gasperi et Schuman. Pacte Atlantique, Union Européenne même si elle est limitée au domaine économique; le problème que ressent immédiatement cette génération est la nécessité d'une intégration militaire. Nous ne sommes pas encore arrivés à cette phase qui verra, plus tard, la naissance de la Communauté Européenne; nous sommes encore à l'époque centriste dominée par l'ombre et la conduite de De Gasperi. Le problème de l'intégration militaire se pose dans une Europe qui a désormais tous les résidus d'un nationalisme suicidaire et qui ressent donc un besoin de paix. Ceci aura de profondes répercussions sur les consciences populaires et les amènera à accomplir un effort commun destiné à équilibrer le Pacte Atlantique et à donner immédiatement à l'Europe ne serait-ce qu'une apparence d'interlocuteur des Etats-Unis, non seulement comme objet de protection militaire, mais aussi comme sujet politique actif.

Ce débat date, désormais, de 1952-54. Il ne s'interrompt pas en Italie, il ne s'interrompt pas en Allemagne fédérale, mais il s'interrompt en France où le gouvernement Mendès-France ne fait aucun effort pour faire approuver par son Parlement, en été 1954, l'adhésion à la CED; au contraire, la chute.

Il est tenté, comme alternative à la chute de la CED, l'expérience de l'UEO, une formule tout à fait décevante du point de vue d'une position européiste active et qui ne sauve que les principes inspireurs du futur: c'est-à-dire le principe d'un contrôle commun des armes et un type de structure collégiale en matière d'armements. Ce principe fut sauvé à la suite de la conviction que le coup, le «vulnus» porté à l'Europe avec la faillite de la CED est quelque chose d'inguérissable qui offense l'esprit. Esprit qui, depuis lors, abandonna l'Europe

engagée dans cette compétition mercantile longue et exténuante, et maintenant un peu misérable, qui part de la construction de la Communauté Européenne pour se contracter constamment au lieu de s'étendre.

Elle s'est démontrée, ces jours-ci, incapable de résoudre les antagonismes nés à la suite de la demande de participation avancée, depuis longtemps, par l'Espagne et le Portugal. Une Europe qui, après avoir renoncé, il y a trente ans, à affronter la question de sa propre défense, y remédie avec une solution partielle et tout à fait inadéquate; une Europe qui s'engage sur la voie de la convergence économique, sans réussir à faire progresser l'intégration politique et qui appelle les peuples à voter pour l'Europe, en créant un Parlement Européen qui n'est pas doté de pouvoirs suffisants, est évidemment une Europe qui continue à tourner en rond et qui alimente des espoirs pour ensuite les décevoir constamment.

Telles sont les racines de cette grande tragédie qu'a vécue notre génération. L'UEO est donc le seul instrument qui ait échappé au grand incendie qui a détruit la presque totalité des espoirs européens.

Créée en 1954, pour se substituer à la CED, l'Union de l'Europe Occidentale représente encore le besoin de l'Europe d'être une puissance militaire au sein de l'OTAN.

Mais, dix ans plus tard, la France abandonne le Pacte Atlantique et ne reste qu'une alliée des alliés de l'OTAN, avec un comportement détaché qui est déterminé par un sentiment de dépit du général de Gaulle. Ses successeurs, sous la V^e ou la VI^e République, changeront constamment de direction, jusqu'au moment où arrivera le président Mitterrand qui est certainement le plus atlantique de tous les présidents qui aient succédé à Pompidou et qui tentera même de se rapprocher du Pacte Atlantique.

C'est ainsi qu'est née, à la fin de 1982, une convergence italo-française pour relancer l'UEO. Cette initiative est née d'une part, à la suite du désir de l'Italie de reprendre le vieux programme de la défense de l'Europe - sur le plan de la coopération dans les armements, également - et, de l'autre, pour le propos français de reprendre les contacts avec les pays intégrés dans le Pacte Atlantique.

Il est indéniable qu'il existe, actuellement, en France, une volonté et un désir d'améliorer l'intégration, mais non de réintégrer le Pacte Atlantique militaire. D'où la rencontre à Rome, en novembre 1982, entre les ministres italien et français de la Défense nationale, qui agit comme un germe pour relancer une Assemblée qui se propose, pour la première fois, de célébrer l'anniversaire de la constitution de l'UEO, mais qui, en réalité, voit réunis, pour la première fois en trente ans, les ministres de la Défense pour participer à une réunion de l'UEO.

Le paradoxe de trente ans de cette hypocrisie européenne était, en effet, que les ministres européens de la Défense n'avaient jamais participé à une réunion commune quelconque de l'UEO. Ceci parce que les ministres des Affaires étrangères s'étaient appropriés l'exclusivité de cette association pour la tenir, évidemment, sous contrôle et pour la faire fonctionner en sourdine, afin qu'elle ne devienne jamais un instrument d'échange d'expériences dans le domaine de la Défense, mais une sorte d'Arcadie, tout en maintenant le sigle et en faisant en sorte qu'elle ne devienne jamais un élément d'initiative politique.

Grâce à l'accord entre les deux ministres de la Défense et le ministre italien des Affaires étrangères, il a été possible d'aller au-delà de cette dichotomie absurde et paralysante pour organiser, au Palazzo Barberini, à Rome, une première rencontre des ministres des Affaires étrangères, destinée à se renouveler tous les ans et une des ministres de la Défense nationale au rythme semestriel.

Il a été prévu, en outre, une restructuration des organismes de l'UEO qui ont toujours conservé leur centre parisien de coordination politique, bien que l'on ressent, dans ces bureaux, une sensation de vide et de mélancolie, car l'UEO ne possède toujours pas, à ce jour, son propre siège. Elle tient, en effet, ses réunions dans un immeuble destiné à d'autres activités et où elle ne jouit que d'une hospitalité temporaire.

Quand on parle de défense, il faut clairement préciser qu'une défense européenne en dehors de l'Alliance atlantique n'est pas concevable, tout au moins à l'état actuel des choses.

Nous pouvons procéder, au sein de l'Alliance Atlantique, à une plus forte con-

centration défensive des pays européens pour ne pas dépendre, en tout et pour tout, des Etats-Unis et pour avoir le droit d'avancer des critiques et de formuler des propositions au grand allié sur qui pèse la défense du monde libre. Mais personne ne doit concevoir, comme cela se passe parfois, un renforcement de la défense européenne comme une opposition à la vision américaine. Il faut agir d'une façon claire suivant le concept du *partnership*, c'est-à-dire d'un rapport homogène entre l'Europe et les Etats-Unis insérés dans une alliance militaire commune, où l'Europe passe certains accords, exactement comme le font les Etats-Unis au sein de la mer des Caraïbes ou avec le Canada ou encore avec les Etats de l'Amérique latine.

Il faut bien se rendre compte qu'après les erreurs commises au cours de ce siècle, l'Europe n'a plus la possibilité d'une défense propre et exclusive en tant que «troisième bloc», au même titre que le bloc soviétique et le bloc américain. Elle a cependant la possibilité de jouer, au sein de cette alliance substantiellement inégale, un rôle plus important qui lui permette de faire entendre sa voix d'une façon plus déterminante.

Le premier point sur lequel l'Europe peut exercer son influence est celui de la coopération dans le domaine des armements. Il n'existe plus d'espace pour la défense nationale des armements dans chacun des pays de l'UEO. Si nous voulons concurrencer le géant industriel étasunien, nous devons unir les efforts de toute l'industrie militaire européenne. L'exemple est celui de l'avion créé grâce à la collaboration de cinq pays et présenté à Madrid, en juillet dernier, par le ministre Spadolini. C'est l'un des événements les plus importants de ces dernières années dans le domaine de la défense; et, pour la première fois, l'Espagne a participé à cette réalisation. Un autre avion, le Tornado, est né de la collaboration entre l'Italie, la France et la Grande-Bretagne. Cette dernière et l'Italie ont construit, également, ensemble un hélicoptère anti-sous-marin. Nous devons viser à des formes de collaboration multiple qui unissent les moyens dont nous disposons pour arriver à créer une industrie de la défense solide et hautement qualifiée qui ne doit absolument pas jugée trop sévèrement - comme par le passé - et qui résiste dans un

contexte plus vaste de marché et de capitaux.

Le premier problème, pour la relance de l'UEO, est donc la nécessité de coopération dans le domaine des armements. Cette nécessité est d'autant plus importante que l'on peut prévoir un retour à la défense avec des armes conventionnelles dans l'hypothèse, souhaitée, que l'on arrive à un accord pour une forte réduction équilibrée des armements nucléaires des deux blocs.

M. Bonaldi, qui avait pris la parole avant le ministre Spadolini, avait souligné les risques d'une faiblesse persistante de l'Europe dans ses rapports internationaux et également dans ses rapports avec les Etats-Unis, son principal allié. L'idée d'une Europe communautaire reste le grand défi de notre époque, parce qu'elle coïncide avec l'idéal même de liberté et de dignité des peuples.

M. Folli, quant à lui, a parlé du rapport entre la défense nucléaire et la défense conventionnelle. Il a ensuite rappelé les initiatives italiennes dans le domaine de la coordination entre les forces armées, qui ont été illustrées dans le livre blanc récemment publié par le ministre de la Défense nationale.

M. Roberto Cestelli a fait ressortir les dangers dérivant d'un manque de véritable conscience européenne. Il a jouté qu'en confiant la charge de sa propre défense aux Etats-Unis, l'Europe s'est également mise en marge du dialogue USA-URSS, avec le danger de voir ses intérêts sacrifiés: Yalta docet.

M. C.

UNE ESPERANCE NOUS VIENT DE LOMÉ

de Giorgio Vizioli

Les Parlements des pays signataires des Conventions de Lomé ratifieront d'ici la fin de 1985 (probablement au cours des premiers mois) la troisième Convention pour la coopération entre les dix membres de la Communauté Européenne et les soixante-cinq Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui forment le groupe dénommé ACP. Cette Convention, dont nous publions la partie initiale, a été signée à Lomé, capitale du Togo, le 8 novembre 1984. L'accord aura une durée de cinq ans, à compter du premier mars 1985.

La nouvelle Convention de Lomé représente un succès important. Nous traversons, en effet, une période de crise économique et surtout financière à l'échelle mondiale, qui a une influence négative sur les rapports entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement, qui ont perdu bon nombre de mythes de tiers

monde, ont perdu de leur charme, car ils n'ont pas su résister à une confrontation avec la réalité; une réalité où les pays de la Communauté Européenne sont à la recherche d'une stratégie commune non seulement économique mais aussi politique, et doivent aborder des problèmes qui concernent directement leur propre développement face à l'essor technologique extraordinaire des Etats-Unis et du Japon. Il est donc très important, en présence de tous ces problèmes, qu'un bon nombre de pays appartenent au Premier et au Tiers Monde aient voulu confirmer leur confiance dans la coopération en tant qu'instrument primaire pour leur développement. Il est également très important que l'Europe ait voulu et su s'assumer des responsabilités de nature économique et politique vis-à-vis de peuples et de pays auxquels elle est liée par cent cinquante ans d'histoire.

C'est justement en vertu de ces liens et en concomitance avec les processus parallèles de la décolonisation du Tiers Monde et de l'intégration entre les pays de la Communauté Européenne que se sont succédé les étapes du processus de coopération qui a abouti à la troisième Convention de Lomé.

Le Traité instituant la CEE, entré en vigueur le premier janvier 1958, prévoyait, lui aussi, la nécessité d'institutionnaliser la coopération au développement. L'article 131 affirmait, en effet, qu'il était nécessaire «d'associer à la Communauté les pays et les territoires non européens qui maintiennent des rapports particuliers avec quelques-uns des pays membres». L'article 238 précisait, en outre, que «la Communauté peut passer, avec un Etat tiers, avec une union d'Etats ou avec une organisation internationale, des accords instituant une association caractérisée par des droits et des obligations réciproques, par des actions communes et par des procédures particulières».

Les bases étaient jetées: le 21 mars 1958, il était créé, au sein de l'Assemblée parlementaire européenne, la Commission pour les pays et les territoires d'outre-mer. Cette même Assemblée parlementaire européenne sanctionnait deux années plus tard, la nécessité d'organiser une conférence, au niveau gouvernemental, des représentants des pays européens et africains.

L'organisation de cette conférence fut ralentie par suite de l'extrême fluidité qui caractérisait la situation de ces années-là: c'est, en effet, entre 1960 et 1962 que la quasi-totalité des Etats africains obtinrent leur indépendance et le tableau politique du continent noir et du monde entier changea radicalement.

C'est ainsi que ne fut signée que le 20 juillet 1963 seulement, à Yaoundé, capitale du Cameroun, une Convention entre les six pays de la Communauté Européenne de l'époque et dix-huit Etats africains, qui créait une zone de libre-échange entre les pays adhérant à un fonds européen de développement de 730 millions d'unités de compte destinées à des aides non remboursables.

Il fut également créé un Conseil se composant des ministres des pays adhérents; ce Conseil est assisté, à son tour, d'un Comité

d'ambassadeurs; une Conférence parlementaire, avec une Commission paritaire permanente et une Cour d'arbitrage. Une deuxième Convention, qui reprenait en substance les lignes de la première, fut signée six ans plus tard, toujours à Yaoundé.

Entre-temps, il avait été passé, l'année précédente, à Arusha, en Tanzanie, un accord semblable à celui de Yaoundé avec trois autres pays de l'Afrique orientale (Ouganda, Tanzanie et Kenya). Cette première Convention d'Arusha ne fut cependant pas ratifiée par tous les pays signataires et n'entra donc jamais en vigueur. Une deuxième Convention d'Arusha eut plus de chance; elle fut signée en 1969, et entra en vigueur en 1971, en même temps que la deuxième Convention de Yaoundé, précédemment citée. La seule différence entre ces deux Traités était constituée par l'absence, dans le document d'Arusha, des clauses concernant la coopération technique et financière.

Après l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, il fut entrepris des négociations, en 1973, pour étendre la coopération aux pays du Commonwealth. Après des tractations très laborieuses, on parvint finalement, le 28 février 1975, à la signature de la première Convention de Lomé qui entra en vigueur le 1^{er} avril de l'année suivante: les neuf pays de la CEE et quarante-six pays ACP y adhérèrent. La Convention de Lomé maintint en vigueur le Conseil des ministres et le Conseil des Ambassadeurs, mais supprima, par contre, la Cour d'arbitrage. L'Assemblée parlementaire resta, mais la Commission disparut et fut remplacée par des Comités ad hoc.

La Convention de Lomé prévoyait l'institution d'un régime d'échanges pour permettre aux produits ACP leur libre entrée sur le marché européen, un mécanisme pour stabiliser les revenus des exportations des pays ACP (en d'autres termes, pour les mettre à l'abri des fluctuations conjoncturelles des marchés internationaux), divers types pour favoriser le transfert de technologies aux pays ACP et, enfin, une politique financière destinée à favoriser les investissements.

Les résultats de la première Convention de Lomé ont été considérés comme positifs, au point, qu'en 1980, entra en vigueur une deuxième Convention, substantiellement

identique à la première; elle fut signée, toujours à Lomé, le 31 octobre 1979.

Les travaux pour la troisième Convention de Lomé ont commencé en octobre 1983; y ont adhéré les Dix Etats communautaires et soixante-quatre pays ACP (devenus 65, par la suite, avec l'adhésion du Mozambique et qui accueilleront bientôt l'Angola et la Namibie).

La caractéristique prédominante de ce nouveau document est une plus grande préoccupation de garantir l'efficacité des normes.

Etant donné la période de vaches maigres que nous traversons actuellement et celle qui nous attend, il a été décidé que chaque effort et chaque allocation de fonds doit donner des résultats concrets et tangibles.

De nouveaux mécanismes de consultation et de décision seront donc institués pour éliminer les lenteurs et les étranglements: il a été fixé, en particulier, des termes très stricts

aussi bien pour les phases intermédiaires des procédures que pour les décisions définitives. Les rapports entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires seront basés sur une parité absolue, pour que les initiatives puissent répondre aux exigences et aux caractéristiques des différentes situations. Les rapports et les accords entre les pays ACP seront renforcés pour favoriser leur développement autonome et indépendant.

Nous pouvons donc espérer, sur la base de ces prémisses, que les objectifs de la troisième Convention de Lomé pourront être atteints et, surtout, que l'Europe pourra acquérir, en aidant les pays du tiers monde, un rôle nouveau et important à l'échelle mondiale lui permettant d'occuper une position non subordonnée dans le panorama économique et politique international de ces prochaines années.

G. V.

TROISIEME CONVENTION ACP-CEE SIGNEE A LOME LE 8 DECEMBRE 1984

PREMIERE PARTIE Dispositions générales de la coopération ACP-CEE

CHAPITRE 1 Objectifs et principes de la coopération

ARTICLE 1

La Communauté et ses Etats membres, d'une part, et les Etats ACP, d'autre part, ci-après dénommés «Parties contractantes», concluent la présente Convention de coopération en vue de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des Etats ACP et d'approfondir et de diversifier leurs relations dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel.

Les Partis contractantes affirment ainsi leur engagement à poursuivre, renforcer et rendre plus efficace le système de coopération instauré par les première et deuxième Conventions ACP-CEE et confirment le caractère privilégié de leurs relations, fondé sur leur intérêt réciproque et la spécificité de leur coopération.

Les Parties contractantes expriment leur volonté d'intensifier leurs efforts en vue de créer dans la perspective d'un ordre économique international plus juste et équilibré un modèle de relations entre Etats développés et Etats en développement et d'oeuvrer ensemble pour affirmer au plan international les principes qui fondent leur coopération.

ARTICLE 2

La coopération ACP-CEE, fondée sur un régime de droit et l'existence d'institutions conjointes, s'exerce sur la base des principes fondamentaux suivants:

- l'égalité des partenaires, le respect de leur souveraineté, l'intérêt mutuel et l'interdépendance;
- le droit de chaque Etat à déterminer ses choix politiques, sociaux, culturels et économiques;
- la sécurité de leur relation fondée sur l'acquis de leur système de coopération.

ARTICLE 3

Les Etats ACP déterminent souverainement les principes, stratégies et modèles de développement de leurs économies et de leurs sociétés.

ARTICLE 4

La coopération ACP-CEE appuie les efforts des Etats ACP en vue d'un développement plus autonome et auto-entretenu fondé sur leurs valeurs sociales et culturelles, leurs capacités humaines, leurs ressources naturelles, leurs potentialités économiques afin de promouvoir le progrès social et économique des Etats ACP et le bien-être de leurs populations, par la satisfaction de leurs besoins fondamentaux, la reconnaissance du rôle de la femme et l'épanouissement des capacités humaines dans le respect de leur dignité.

ARTICLE 5

Dans la perspective d'un développement économique plus équilibré et plus autonome des Etats ACP, des efforts particuliers sont consacrés dans la présente Convention pour promouvoir le développement rural, la sécurité alimentaire des populations, le rétablissement et le renforcement du potentiel de production agricole des Etats ACP.

ARTICLE 6

Afin de renforcer l'autonomie collective des Etats ACP, la présente Convention appuie les efforts des Etats ACP pour s'organiser régionalement et intensifier leur coopération au niveau régional et interrégional.

Dans ce cadre, la coopération accorde un intérêt particulier à la mise en oeuvre d'actions pour lesquelles la dimension régionale est particulièrement appropriée et qui impliquent un effort de longue durée.

ARTICLE 7

Les Partis contractantes reconnaissent la nécessité d'accorder un traitement particulier

aux Etats ACP les moins développés et de tenir compte des difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les Etats ACP enclavés et insulaires. Elles accordent une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des couches de populations les plus défavorisées.

La coopération comporte notamment un traitement particulier dans la détermination du volume des ressources financières ainsi que des conditions dont ces ressources sont assorties, pour permettre aux Etats ACP les moins développés de surmonter les obstacles structurels et autres à leur développement.

Pour les Etats ACP enclavés et insulaires, les objectifs de la coopération visent à définir et stimuler des actions spécifiques afin de résoudre les problèmes de développement posés par leurs situations géographiques.

ARTICLE 8

En vue d'améliorer l'efficacité des instruments de la présente Convention, les Parties contractantes adoptent, dans le cadre de leurs compétences respectives, des orientations, des priorités et des mesures qui favorisent la réalisation des objectifs fixés dans la présente Convention et la mise en oeuvre cohérente de l'assistance financière et technique ainsi que des autres instruments de la coopération.

A cet égard, elles conviennent de poursuivre, notamment dans le cadre des institutions conjointes, le dialogue sur la recherche des voies et moyens de rendre ces instruments toujours plus efficaces.

ARTICLE 9

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les institutions de la présente Convention examinent périodiquement les résultats de l'application de celle-ci, donnent les impulsions nécessaires et prennent toutes décisions et mesures utiles à la réalisation des objectifs de la présente Convention.

Toute question susceptible d'entraver directement la mise en oeuvre efficace des objectifs de la présente Convention peut être évoquée dans le cadre des institutions.

Dans le cadre du Conseil des ministres, des consultations ont lieu à la demande de l'une des Parties contractantes dans les cas prévus par la présente Convention ou lorsqu'il apparaît une difficulté d'application ou l'interprétation de ses dispositions.

Lorsque la Communauté envisage, dans le cadre de ses compétences, de prendre une mesure susceptible d'affecter, au titre des objectifs de la présente Convention, les intérêts des Etats ACP, elle en informe ceux-ci. En cas de besoin, l'initiative de l'échange d'informations peut également provenir des Etats ACP. A la demande de ceux-ci, des consultations ont lieu en temps utile, afin qu'il puisse être tenu compte de leurs préoccupations avant la décision finale.

CHAPITRE 2

Objectifs et orientations de la présente Convention dans les principaux domaines de la coopération

ARTICLE 10

La coopération vise à appuyer un développement des Etats ACP centré sur l'homme et enraciné dans la culture de chaque peuple. Elle appuie les politiques et les mesures prises par ces Etats en vue de valoriser leurs ressources humaines, d'accroître leurs capacités propres de création et de promouvoir leurs identités culturelles. Elle favorise la participation des populations à la conception et à la mise en oeuvre du développement.

La coopération tient compte dans les divers domaines et aux différents stades des actions mises en oeuvre, de la dimension culturelle et des implications sociales de ces actions.

ARTICLE 11

Dans le cadre des efforts pour la protection de l'environnement et la restauration des équilibres naturels, la coopération contribue en particulier à la lutte contre la sécheresse et la désertification, et met en oeuvre d'autres actions thématiques à cette fin.

ARTICLE 12

La coopération agricole vise en premier lieu à rechercher l'autosuffisance et la sécurité alimentaires des Etats ACP, le développement et l'organisation du système productif, l'amélioration du niveau, des conditions et du cadre de vie des populations rurales et le développement équilibré des zones rurales.

Les actions dans ce domaine sont conçues et mises en oeuvre à l'appui des politiques ou des stratégies agro-alimentaires définies par les Etats-ACP.

ARTICLE 13

La coopération dans le domaine des mines et de l'énergie s'emploie à promouvoir et à accélérer, dans l'intérêt mutuel, un développement économique diversifié, tirant pleinement parti du potentiel humain et des ressources naturelles des Etats ACP, à favoriser une meilleure intégration de ces secteurs et d'autres secteurs et leur complémentarité avec le reste de l'économie.

Elle s'attache à créer et à renforcer les conditions de l'environnement socio-culturel et économique et des infrastructures physiques répondant à cet objectif.

Elle appuie les efforts des Etats ACP pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques énergétiques adaptées à leur situation, notamment pour réduire progressivement la dépendance de la majorité d'entre eux à l'égard des produits pétroliers importés et développer des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Elle vise à contribuer à une meilleure exploitation des ressources énergétiques et minières et prend en compte les aspects énergétiques du développement des différents secteurs économiques et sociaux, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie et d'environnement et à une meilleure conservation des ressources de la biomasse, en particulier celle du bois de feu.

ARTICLE 14

Les Parties contractantes, reconnaissant le rôle essentiel de l'industrie comme moteur du développement économique et social, sont résolues à assurer dans les Etats ACP un développement équilibré et autonome fondé sur les priorités fixées par ces Etats eux-mêmes. Elles conviennent de favoriser le développement industriel dans les Etats ACP en vue de renforcer leurs efforts visant à promouvoir leur autonomie collective et à accroître leur part du commerce mondial.

ARTICLE 15

La coopération dans le domaine de la pêche a pour objectif d'assister les Etats ACP dans la mise en valeur de leurs ressources halieutiques afin d'accroître la production destinée à la consommation intérieure dans le cadre de leurs efforts pour accroître leur sécurité alimentaire et la production destinée à l'exportation. Elle est conçue dans l'intérêt mutuel des Parties contractantes et dans le respect de leurs politiques de pêche.

ATTAQUES CONTRE LES ORGANISMES DE L'EUROPE

En 1954, la France a porté, par l'action de Mendès-France, un grand coup à l'unification européenne, en rejetant la constitution de la Communauté de Défense Européenne, qui aurait pu anticiper l'unification politique du Vieux Continent. Actuellement encore, il existe une opposition sourde à cet idéal, ou bien ouverte, comme celle de M. J. Chirac, qui est contraire à l'entrée de l'Espagne et du Portugal au sein de la CEE, car il ne peut pas sortir d'un certain provincialisme qui le caractérise.

En 1985, c'est encore la France qui se prête, par le biais de journaux comme *Le Matin de Paris*, soit-disant socialiste, à des attaques contre le Parlement Européen, à travers ses membres tous dignes de respect. La véritable pensée française, comme celle de M. Jean-Marie Le Pen qui a inclus dans ses listes un représentant originaire de l'Europe souffrante, qui maintient avec la France des relations et coopère sur le plan économique, n'est pas appréciée; au contraire, elle est attaquée sur ce point, justement. Au bénéfice de qui? on est en droit de se le demander.

Certainement pas dans l'intérêt de la grande France, mais au bénéfice d'un journal de deuxième ordre qui, pour se remonter lance un «scandale», méthode bien connue dans le journalisme. Il se laisse entraîner par des irrédentistes magyars, dont la France est devenue le berceau, depuis l'asile politique qu'elle accorde, à partir de 1956, aux réfugiés, bénéficiant d'une haute protection depuis le gouvernement de l'ancien Président. Les journaux français abritent toutes sortes de mensonges bien connus des magyars et lancent des attaques contre la Roumanie qui, lors de la Première Guerre mondiale, réalisa, en parfaite fraternité d'armes et de sang avec les Français, son unification nationale après des siècles de souffrances de la part des envahisseurs dans leur pays millénaire. Qui proteste et qui défend la Transylvanie est coupable, selon ces irrédentistes invétérés. Et voilà un membre du Parlement Européen, de toute honnêteté, M. Gustave Pordea, ex-diplomate et professeur, numéro quatre sur la liste du Mouvement de M. Le Pen, qui est attaqué. Et de la manière la plus basse.

Les services d'information et de contre-information se prêtent, en France, à beaucoup de choses et interviennent même pour leur propre compte, en compromettant le président Mitterrand qui a renoncé à un voyage en Roumanie et a fait des déclarations, lorsqu'ils ont caché un écrivain, le faisant passer pour mort et le réssuscitant six mois plus tard. Ils font de la politique contradictoire!

Pourquoi attaque-t-on un honorable membre du Parlement Européen? Parce qu'en tant que citoyen français, il visite son pays d'origine - fait tout à fait naturel - pour connaître la situation après quatre décennies de la fin de la guerre, et en tant que politicien il répond, comme le président du Sénat et le vice-président marié à une Roumaine, a une invitation officielle d'un pays avec lequel la France entretient des relations diplomatiques et une coopération économique sur place (usines communes avec Citroën et Renault, des chaînes de montage et des licences d'assemblage)?

La cause principale est que les Hongrois supportent mal la présence, au Parlement Européen, d'un valeureux combattant contre les thèses et les mensonges fantaisistes sur la Transylvanie, pour rétablir la vérité des faits (contrôlables sur place) sur la situation des minorités hongroises qui jouissent de privilèges. Que la France accorde aux Basques et en Alsace-Lorraine le quart des facilités accordées par la Roumanie à ses minorités.

Les réfugiés roumains critiquent - pour différents motifs qui ne sont pas toujours politiques et parce qu'ils ont d'autres opinions (et c'est facile) - non seulement le gouvernement, mais critiquent et insultent également le pays, la nation qui souffre de restrictions, qui est soumise à un gros effort constructif et de règlement de ses dettes (le seul pays qui paie, félicité en cela par le FMI). Ils se rallient, dans cette action - la seule qu'ils exercent - aux Hongrois pour accuser et faire expulser du Parlement Européen si possible un représentant de l'Europe. Cette situation et ce triste spectacle sont caractéristiques de la France qui abrite, sans distinction aucune, toutes sortes de gens, qui ne sont pas les meilleurs de leur pays, et les engage ensuite dans les services d'information à de bas salaires, pour les utiliser pour n'importe quel service... Paris est devenu ainsi le centre d'espionnage européen! Et le *Le Matin de Paris* le confirme!

On s'attendait à bien autre chose de Paris et de la France! Pourvu qu'elle se trouve dans les mains de vrais Français! Voici un autre motif pour attaquer un membre du Parlement Européen, membre de la liste du Mouvement de la Pensée française, réveillé par les réalités nouvelles, exprimées si clairement par la bouche de M. Le Pen. Voici des mots qui honoreront tout bon Français: «M. Pordea figure sur notre liste, parce que j'ai voulu que les Français d'origine étrangère sachent que le Front National leur donnait une place dans notre conception politique. J'ai voulu donner un porte-parole à tous les peuples de l'Est européen». Quel autre Français ou parti a pensé de la sorte?

L'Europe ne peut pas rester divisée à l'infini et être absente sous l'influence et la domination soviétique! Chaque pays «absent» devrait avoir un «observateur» au moins, qualifié et de bons sentiments. C'est ainsi que l'on pense construire l'Europe et finalement la réunifier jusqu'au 30^e méridien! Et jusqu'alors, défendons l'Europe!

Europaeus

L'Europe de la Culture

LES ROUMAINS ET L'ITALIE

de Manlio Contri

Le cycle de manifestations «Les Roumains et l'Italie», organisé par la Fondation Européenne Dragan, en collaboration avec le siège viennois de l'Association Internationale de l'Ethnie roumaine et le siège de Rome de l'Association Dacienne, s'est conclu à Rome, dans les salons de la Fondation qui donnent sur la colonne Trajane, témoignage éloquent des lointaines origines des premiers contacts entre les anciens Daces et les Romains.

Cette rencontre italo-roumaine d'histoire et de littérature s'est déroulée en concomitance avec d'autres manifestations, à Padoue, à Milan et à Modène. Elle se poursuivra avec d'autres manifestations dans d'autres villes italiennes.

L'Association de l'Ethnie roumaine, qui exprime, à travers son activité, la conscience latine et chrétienne de la nation roumaine, non seulement a souligné, lors de ses réunions, l'humanisme de la culture roumaine, mais a désiré, également, célébrer cette année le centenaire de l'élévation de l'Eglise Roumaine à la dignité d'Eglise Autocéphale, en tant que réalité historique et spirituelle séparable et incomparable.

Comme on le sait, l'autocéphalisme de l'Eglise orthodoxe roumaine remonte au schisme de 1054 de l'Eglise d'Orient et à la décision du patriarche Photie de se détacher de l'Eglise de Rome pour constituer une Eglise indépendante reconnue officiellement par Rome le 25 avril 1885.

Les thèmes traités par le cycle des manifestations se proposaient de faire ressortir les convergences entre la culture, l'art, la science et la spiritualité créées par les Roumains dans leur patrie et à l'étranger et celles de l'Italie.

Lors de la soirée conclusive à Rome, nous avons posé quelques questions à M. J.C. Dragan, président de la Fondation qui porte son nom, sur les objectifs et la signification de ces manifestations.

L'Association culturelle de l'Ethnie romaine fut instituée en septembre 1983 à l'occasion du troisième centenaire de la libération de Vienne, alors que l'Europe était menacée par les Turcs. Lors de cette bataille historique, les Roumains apportèrent, indirectement, une énorme contribution en sabotant l'artillerie turque et, directement, en participant à la bataille avec quinze mille hommes commandés par le prince Cantacuzène.

Ayant, dans nos programmes, le désir d'apporter notre contribution à l'échange et à la connaissance de la culture au sein des peuples européens, notre Fondation a voulu soutenir cette Association; nous sommes persuadés, en effet, que la culture commune constitue le seul lien réel et profond entre les peuples du vieux continent.

Quel est le motif qui a poussé à choisir d'autres centres tels que Padoue et Modène, outre Rome et Milan qui possèdent déjà des sièges de la Fondation «Dragan»?

Les choix ont été effectués en tenant compte de l'intérêt local et des possibilités des participants. Nous pensions inclure également Naples et Palerme dans ce cycle. C'est à Palerme, en effet, que séjourna, il y a un siècle, un personnage roumain particulièrement important, Nicolai Balcescu, historien et animateur du «Risorgimento» roumain et décédé dans cette ville lors d'une épidémie de choléra.

Le cycle des manifestations s'intitulant «Les Roumains et l'Italie», il est normal de poser la question suivante: «Quels sont les rapports actuels entre ces deux pays, non pas tant au niveau officiel, mais au niveau des rapports entre les deux peuples?»

Je réponds bien volontiers. C'est une grave erreur de confondre un pays avec son gouvernement, un gouvernement qui, comme tous les autres gouvernements du monde, n'est pas permanent, mais passager, que la durée soit brève ou longue. Ce sont les hommes du moment qui sont au pouvoir, suivant les événements historiques. Ayant perdu la Seconde Guerre mondiale, la Roumanie a dû, à cause de Churchill et de Roosevelt, subir le sort d'être attribuée à la zone d'influence soviétique, ce qui signifia l'occupation militaire. Mais grâce à une heureuse et habile stratégie d'un de ses gouvernants, elle a réussi à se libérer des troupes soviétiques. Mais ce n'est pas tout; lorsque le Pacte de Varsovie est arrivé à échéance, elle mit deux ans pour le renouveler. Ceci définit clairement l'attitude du peuple roumain vis-à-vis des «grands voisins» que d'autres lui ont imposés et qu'il n'avait pas choisis.

Et pour ce qui concerne les rapports entre les deux peuples?

Il existe depuis toujours, sous cet aspect, un rapport d'amitié et de fraternité; c'est un rapport qui existe depuis des millénaires, car les Italiens et les Roumains ont les mêmes racines lointaines. De nombreux groupes de peuples arrivés, à plusieurs reprises, en Italie, provenant du Danube, c'est-à-dire de la grande Thrace, furent les premiers habitants du Latium: les Vénitiens, les Apuliens, les Messapiens, les Calabrais, les Tyrsiens ou Etrusques et, enfin, les premiers colons de la Grande Grèce. Des traditions antiques, donc. Puis, lorsque Trajan conquiert, en 106 apr. J.-C., la Dacie et que cette dernière devint une province romaine, l'histoire des deux peuples a été pratiquement commune, tout comme l'origine de leur langue.

Outre le président, M. J.C. Dragan, qui a parlé de la colonne Trajane et de sa statue, ont également pris part à la manifestation de clôture, M. Emilio Condurachi, professeur d'histoire ancienne et académicien de Roumanie, M. Traian Filip, qui a traité de l'«Histoire

de la littérature roumaine au-delà des frontières», M. Mariano Baffi, vice-président de l'Université Populaire Romaine qui a développé le thème «La Roumanie à la recherche de Rome» et M. Christea Avram qui a parlé de «La signification de la Madone de Raphaël» dans la poésie d'Eminescu. Ces interventions ont été suivies d'un récital de piano donné par Adrian Baci, professeur au Conservatoire de Salerne et d'un récital du soprano d'Ioana Ungureanu, professeur au Conservatoire de Santa Cecilia de Rome; elle était accompagnée au piano par M. Giuliano Pomeranz.

M. C.

L'EUROPE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

de Patrizia Carelli
(Membre du C.I.F.E.)

Jamais comme au cours de cette dernière période, caractérisée par des crises économiques, politiques et militaires au niveau quotidien et national, nous avons assisté à la diffusion d'une forte demande de culture européenne tout à fait nouvelle.

L'Europe a récemment perdu la face: aussi bien vis-à-vis d'elle-même, lors du sommet communautaire d'Athènes, que vis-à-vis du monde voisin avec son comportement déplorable à l'égard du problème moyen-oriental; tout comme vis-à-vis, aussi, du monde au sens large du terme, auquel l'Europe ne prend pas part (pour la course scientifique ou technologique) et dont elle est même victime (dans le système monétaire international).

Mais le plantigrade s'est mis en mouvement; ou alors la grande vieille du monde a peut-être décidé de relever son moral et d'améliorer son aspect.

Des symptômes de reprise peuvent être observés sur le plan politique, où l'initiative tenace et courageuse d'Altiero Spinelli et de

quelques-uns des parlementaires européens élus au suffrage direct a permis au Parlement de Strasbourg de proposer un nouveau Traité d'Union Européenne: un véritable pacte constituant, mais surtout la seule et réelle alternative politique fédéraliste à une intégration communautaire incapable de sortir des difficultés du nationalisme économique.

Il n'est pas rare que des normes, des institutions, des législations, des définitions économiques plus avancées soient réalisées lorsque un substrat culturel cohérent s'est consolidé sur de nouvelles positions. Il convient donc de considérer la culture européenne, sa dynamique, ses perspectives: et si possible, de la regarder d'un oeil moins distrait que celui qui est habituellement réservé aux phénomènes culturels, en raison de l'attraction prépondérante exercée par les événements politiques et économiques quotidiens.

Il serait ainsi possible de s'apercevoir qu'un pas très important a été presque

imperceptiblement accompli en Europe. Il s'agit du passage de l'idée d'une culture européenne aux manifestations symboliques organisées par la culture européenne elle-même.

L'idée de l'Europe dans l'histoire a été et est encore présente: et elle a été, au cours de ce siècle dernier, à la base de l'animation créative, politique et institutionnelle qui a poussé les pères fondateurs de l'Europe de l'après-guerre à aller au-delà des saintes alliances ou des ententes pour ouvrir la voie au processus d'intégration communautaire. Et tant qu'il a été accompagné de l'esprit et de l'idée de l'Europe, ce processus a conservé les germes de sa conception fédéraliste.

Au moment où la prédominance des intérêts de parti et l'illusion quant à la capacité de l'instrument politique et normatif national de faire face et répondre aux défis de l'ère technologique moderne ont déterminé le retour des nationalismes plus ou moins latents, tout le processus d'intégration communautaire est rentré dans la logique des alliances se condamnant ainsi à la destruction.

C'est ainsi que l'Europe est aujourd'hui l'image de la faillite des sommets, des négociations interminables et parfois inutiles, des «guerres du vin» ou d'autres produits, dernièrement des barrages routiers. Au niveau international, l'Europe est parfois politiquement absente, parfois contradictoire, de toute façon incapable de se présenter unie devant le reste du monde.

Dans d'autres domaines, la situation n'est certes pas plus brillante. Du point de vue démographique, l'Europe est désormais une entité marginale, ou elle le sera encore plus au cours des prochaines années, étant donné l'accentuation du vieillissement causée par la diminution constante des naissances. Ses ressources naturelles se sont pratiquement épuisées. Le développement de la science, de la technologie et la croissance économique sont très éloignés des niveaux étasunien et japonais. Sa sécurité est mise sérieusement en discussion par les deux superpuissances.

Dans une telle situation, le déclin de l'Europe sera, sans aucun doute, inexorable; les vieux Etats nationaux continueront à vivre sur la gloire passée et leur incapacité de

répondre aux nouvelles exigences internes et internationales augmentera chaque jour un peu plus.

Derrière cette vision apocalyptique apparaissent, cependant, des signes positifs.

La Communauté Européenne, malgré les disputes de ses partenaires est, après tout, le symbole tangible d'une agrégation internationale qui, outre avoir obtenu des résultats considérables dans l'intégration économique entre les Etats membres, a garanti, jusqu'à ce jour, leur coexistence pacifique et est même arrivée à l'élection, en 1979, du premier Parlement supranational au suffrage universel. Il y a quelques mois, le 7 juin dernier, ont eu lieu les deuxième élections européennes. Le Parlement sortant a adopté, au cours de ses travaux, un projet de Traité pour l'Union Européenne qui a déjà été soumis aux dix Parlements nationaux pour sa ratification. Ce projet de Traité prévoit une meilleure répartition des compétences au sein des institutions communautaires et l'attribution de nouveaux devoirs importants à la future, et espérons proche, Union Européenne.

Quant à l'Italie, il serait souhaitable qu'en tant que président en exercice de la Commission des Communautés Européennes (organe exécutif) elle prenne des initiatives plus courageuses et plus avancées sur ce même chemin.

La signification historique de la première législature, et les attentes qu'elle continue à susciter nous amènent à considérer avec plus d'optimisme le sort de l'Europe et, avec elle, celui de notre pays et du monde entier.

L'Europe qui naîtra de ces initiatives ne devra pas être une sorte de rouleau compresseur sous lequel seront écrasées les diversités culturelles des peuples qui en font partie, mais elle sera l'expression d'une intégration sans homologation et sans répressions; les instruments juridiques et institutionnels dont elle sera dotée renforceront sa solidarité économique et politique; l'économie et la sécurité des Européens ne seront plus déléguées, ou pire encore pilotées par d'autres.

Sur ces bases, l'Europe unie pourra continuer à être un point de repère pour les pays en développement et jouer un rôle essentiel pour la promotion du progrès, de la paix et de la démocratie internationale brisant ainsi

ce cercle vicieux du progrès inégal.

L'avenir de l'Europe, tout comme celui des peuples européens et de beaucoup d'autres, doit passer par un seule voie: celle de la solution de graves problèmes qui ne peuvent désormais plus être affrontés par les Etats individuels et qui imposent des choix de caractère politique, économique et social; des choix qui ne peuvent pas être renvoyés et recherchés dans les vieux schémas adoptés jusqu'à ce jour. Les problèmes de l'énergie, du développement, de la paix, du chômage, de la tutelle de l'environnement exigent actuellement, aussi bien au niveau national qu'au niveau international, une collaboration, une participation, un engagement plus grands allant au-delà des frontières nationales et, surtout, des vieux nationalismes.

Il est donc évident que l'approche aussi bien culturelle que politique et économique repropose une image, une conception d'union européenne de type fortement fédéraliste: la seule orientation qui soit capable d'affronter et de vaincre les résistances d'un nationalisme courant et uniquement en mesure de causer des désaccords et des guerres - qu'elles soient militaires, comme celles du passé européen, ou économiques comme les contemporaines.

Il faut tenir compte qu'au cours des années futures le pouvoir réel ne sera plus dans les mains des groupes les plus nombreux, ni de ceux qui posséderont plus de bombes, plus de pétrole ou plus de minéraux, ni de ceux qui auront plus de collaborateurs, bref, des détenteurs du pouvoir militaire, économique et technologique. Ce pouvoir pourra leur donner une grande influence, mais ne pourra pas leur fournir la capacité de gérer le monde de demain.

Bien qu'il soit impossible de prévoir le futur, nous savons que les problèmes actuels deviendront de plus en plus graves et seront de plus en plus liés entre eux. D'une part, ceci rendra plus difficile notre vie quotidienne, de l'autre ceci déterminera la formation d'un macrosystème global où chaque élément dépendra des autres, où tout contexte social sera lié aux autres par un système délicat d'interdépendance que personne n'a intérêt à détruire.

Le gouvernement de ce macrosystème global sera un facteur déterminant; cette fonction finira par être exercée non pas par

celui qui sera le plus fort, mais par celui qui aura plus de capacités et qui saura mieux saisir la nature de la nouvelle réalité, et répondre aux nouveaux impératifs de l'humanité tout en lui offrant, en même temps, des possibilités sans précédent.

Il est facile de comprendre que la mise au point de normes, de structures, d'institutions et d'autres mécanismes capables de donner à la société de demain un nouvel ordre politique, juridique, social et économique et de la faire fonctionner d'une manière plus juste et efficace, est bien plus utile que la conquête de l'espace. De même, l'adoption et la diffusion d'une culture de paix, plutôt que d'une culture de violence sont plus importantes que la fabrication de missiles; faire coexister, d'une façon plus harmonieuse, l'homme et la nature est plus important que trouver de nouveaux gisements de pétrole; aider tous les hommes à développer leurs potentiels sous-évalués pendant si longtemps répond à une nécessité bien supérieure à celle de former quelques spécialistes scientifiques qui ne nous concernent que d'une façon marginale; intégrer et respecter les valeurs, les coutumes et les idées d'autres peuples est plus important que défendre avec acharnement nos idéologies et notre manière de penser; aider concrètement, même au prix de sacrifices personnels, les peuples nécessiteux des pays sous-développés est un devoir qui ne doit pas être subordonné à la croissance du bien-être des pays riches.

L'Europe est, aujourd'hui déjà, un laboratoire d'expérience de vie sociale, d'intégration entre le vieux et le nouveau, de progrès à l'échelle humaine et pourra l'être encore plus dans le futur.

L'Europe a perdu, depuis longtemps, toute velléité expansionniste et peut donc mériter la confiance des peuples qui veulent sortir de leur situation actuelle pour se préparer à l'avenir.

P. C.

«LES JEUNES DANS LA CITE»

de Luciano Bolis

(Président de la «Maison d'Europe», Rome)

Lorsqu'on parle de la crise des jeunes, on ne saurait passer sous silence l'un de ses aspects sans doute les plus préoccupants, à savoir, le fléchissement apparent de leur engagement politique.

Ces derniers temps, le thème a fait l'objet d'un débat permanent parmi les intellectuels, qui se sont longtemps interrogés à ce propos, et qui parviennent généralement à la conclusion, tout à fait négative, que cet engagement n'existe plus.

Or, si cela devait signifier une chute totale de l'intérêt pour le bien commun de la part des nouvelles générations, il y aurait vraiment de quoi désespérer! Mais est-ce qu'il en est vraiment ainsi? Voyons d'abord quelques données approximatives.

Au cours des huit dernières années, on a enregistré, tout au moins en Italie, une baisse générale du nombre des membres des mouvements de jeunes au sein des partis, quels qu'ils soient. Pour ne citer qu'un cas limite: à Milan, la Fédération des jeunes communistes - qui était le groupe le plus important de la ville - ne compte guère plus qu'un cinquième de ses adhérents de 1976, et ceci dès le début des années 80.

Mais cela ne signifie pas que les jeunes se désintéressent du sort de l'humanité! Tout simplement, ce n'est plus dans les partis qu'ils trouvent une réponse adéquate aux problèmes du jour. Cette remarque nous oblige donc de déplacer notre attention sur la crise des idéologies traditionnelles.

Les grandes idéologies du XIX^e siècle sont nées à une époque où la paix n'était guère l'objectif primordial de la lutte politique: il paraissait plus urgent de relever les grands défis de la révolution industrielle et de la lutte des classes.

Ces idéologies, qui ne se proposaient pas la suppression des guerres, acceptaient implicitement la division du monde en Etats souverains et se mettaient par conséquent au service de la raison d'Etat des divers pays, en trahissant de la sorte les valeurs universelles qu'elles représentaient.

De plus, ces mêmes idéologies se sont affirmées à la suite de révolutions nationales. La formation de l'Etat moderne a été une étape décisive du processus d'émancipation des hommes, en ceci qu'elles ont mis les Etats dans les mains des peuples, en les transformant en protagonistes de l'histoire universelle.

L'Etat national avait toutefois un défaut qui se manifesterait dans toute son intensité au cours du XX^e siècle: l'exclusivité; un citoyen français ou allemand, par exemple, se voyait nier son appartenance au genre humain, ainsi qu'à sa propre région et à sa propre ville, où se déroule en réalité la vie de tous les jours et où l'on entre directement en contact avec son prochain.

Les courants de pensée du siècle dernier ont accepté l'idéologie nationale, ce qui leur a donné cette image incomplète de l'homme. Mais le monde et la société ont beaucoup changé depuis.

L'Etat ne constitue plus le cadre privilégiés où répondre aux principales questions de l'humanité: avec l'ère atomique, la guerre peut aujourd'hui entraîner la disparition du genre humain en quelques secondes.

Pour faire face efficacement aux contradictions de la société post-industrielle qui est en train de s'affirmer, il faudrait instaurer, sans tarder, des formes d'autogouvernement à tous les niveaux, en partant du quartier et des plus petites communautés locales.

Les idéologies traditionnelles et leur glorieux bagage historique et culturel sont tout à fait inaptés à comprendre les réalités de ce monde; et ne pas comprendre son temps veut dire ne pas être à même de penser et de préparer l'avenir.

Face à cette incapacité des partis à créer des idées nouvelles, il paraît assez compréhensible que les jeunes se refusent à s'engager politiquement; à moins qu'ils ne se soucient avant tout de leur carrière personnelle... Certes, voici un langage direct, mais que le tragique de la situation que nous vivons justifie amplement.

L. B.

CULTURE ET UNITE EUROPEENNE

de Sabino D'Acunto

Notre principe moral, civil et politique est de refuser d'admettre l'existence d'Européens de catégorie A et d'autres de catégorie B; mais quarante ans après les accords de Yalta on se demande encore s'il ne s'agit pas effectivement d'une division des Européens dans les deux catégories que je viens de mentionner.

Un souvenir personnel. Après l'armistice du 8 septembre 1943 je me trouvai dans les bois des Abruzzes avec deux fugitifs comme moi: Antonio Pesenti (qui devait être, si ma mémoire est bonne, ministre des Finances sous le gouvernement Badoglio) et un commandant de l'armée anglaise qui s'était enfui du camp de prisonniers de Sulmona et qui parlait assez bien l'italien, sa mère étant toscane. Je ne me rappelle pas son nom. Le jour, nous nous cachions dans les anfractuosités, la nuit nous essayions de rejoindre la ligne du front, vers la liberté. Mes camarades avaient confiance en ma connaissance des lieux.

Lors d'un de nos entretiens, souvent interrompus par les coups de canon allemands et alliés qui se croisaient sur nos têtes, le commandant anglais dit en colère: «Après la victoire, si nous voulons vivre en paix il faudra diviser l'Allemagne en de nombreux petits Etats d'opérette viennoise!». Antonio Pesenti fut d'accord; quant à moi, je me limitai à regarder, surpris, le commandant dont les moustaches rougeâtres tremblaient à chaque coup de canon et remerciai dans mon coeur d'avoir évité à l'Italie un tel châtement, en raison, peut-être, de ma présence...

Cette phrase de l'officier supérieur anglais me revint souvent à l'esprit lorsque l'Allemagne fut effectivement divisée en deux blocs, en deux Etats (et certainement pas d'opérette viennoise, au contraire!): l'un libre et autonome dans la sphère occidentale; l'autre libre, mais les pieds et les poings liés, qu'il le veuille ou non, dans la sphère orientale. Ce ne fut donc pas une solution positive des maux causés par le nazisme, mais une bombe déposée au coeur de l'Europe prête à exploser d'un moment à l'autre.

Et ceci pourquoi? Parce que les Soviétiques, les Anglais et les Américains ne tinrent absolument pas compte d'un facteur important dans la vie de ces peuples dont le sort était en jeu: c'est-à-dire la continuité et l'unité de la culture européenne qui est peut-être le seul lien constructif et ancien pour garantir l'unité des peuples du vieux continent.

Pour dire la vérité, Churchill s'était posé ce problème, bien que dans des termes qui n'étaient pas proprement culturels: il comprit, dès la rencontre de Téhéran, que l'Union soviétique n'aurait pas lâché les pays occupés. Bohlen, qui était à l'époque chef du bureau des affaires soviétiques du Département d'Etat et porte-parole de Staline, l'avait dit explicitement en soulignant que l'Allemagne devait être et serait restée divisée et que l'Urss serait restée la seule puissance militaire et politique sur l'échiquier européen. Les termes utilisés depuis lors dans tous les discours ont toujours mis en évidence la puissance militaire et la suprématie politique de l'Urss; personne n'a jamais pensé, pas même vaguement, qu'au-delà de cet aspect, il y aurait quelque chose de rationnel et de civil basée sur les principes fondamentaux de liberté et de progrès, dans le respect des règles de vie et de coexistence qui sont, en définitive, les dérivés les plus qualifiés de cette culture qui a créé la civilisation européenne.

Ce qui est certain c'est que l'être humain, aussi bien dans le sens individuel que dans le contexte social, ne pourra jamais s'affirmer convenablement en dehors de la culture. La culture, c'est le privilège naturel de l'homme civil: elle est, en même temps, quelque chose qui

part de l'homme et qui va vers l'homme (c'est l'un des concepts clairs de la «Gaudium et Spes»). Elle appartient à l'homme, car c'est l'homme qui l'élabore suivant son niveau de civilisation; elle va vers l'homme qui est son destinataire naturel et, par conséquent, son divulgateur naturel, pour que la société contribue au progrès de l'humanité. Mais pour pouvoir atteindre le maximum de résultat «un projet culturel ne pourra jamais ne pas situer à la première place la dimension spirituelle (...) qui concerne plus la croissance de l'être que la croissance de l'avoir», comme l'a dit Jean-Paul II. Ce n'est qu'ainsi que la culture peut assurer à la grande famille humaine la paix comme une conquête suprême de la vérité et des valeurs universelles, grâce auxquelles personne ne pourra jamais prévaloir sur les autres. Il n'y aura donc plus l'homme contre l'homme, la société contre la société, la nation contre la nation, mais il y aura, par contre, l'équilibre et le progrès pour tous avec les garanties économiques nécessaires pour combattre, unis, les fléaux qui bouleversent l'humanité, étant donné que le monde posséderait des réserves suffisantes qui ne seraient plus gaspillées pour la réalisation du tristement célèbre *homo homini lupus est*.

Il faut que les hommes politiques engagés dans la construction de l'Europe reviennent non seulement aux problèmes économiques et politiques qui les divisent, mais aussi à cet humanisme occidental qui, comme l'affirma le grand physicien Heisenberg, n'est rien d'autre que la continuité d'une philosophie de la nature jetée comme un pont entre l'Antiquité et notre époque, alors qu'aucun moyen technique ne peut remplacer la culture. Il ne faut pas sous-évaluer non plus ce qu'a affirmé Salvatore Quasimodo lors d'une de ses conférences sur la poésie: dans le monde contemporain jonché de morts, l'engagement du poète est encore plus grave, car il doit refaire l'homme.

Refaire l'homme, tel est le point fondamental du problème. Mais pour refaire l'homme il faut réaliser un renouvellement radical des perspectives; il faut une foi commune dans les principes de vérité, au-delà des barrières d'un égoïsme qui nie ces valeurs que seule la culture d'une Europe qui ne se renie pas elle-même peut revendiquer et s'en servir afin de réordonner et faire fonctionner les structures sociales, économiques et juridiques. Ce n'est que sur ces bases que l'on peut réaliser, tant qu'il est encore temps, cette unification politique si nécessaire et tellement souhaitée qui redonnera la dignité et le prestige à nos pays qui sont désormais en proie au terrorisme, à l'ingouvernabilité, à l'inflation, au chômage, des maux pernicieux qui attaquent nos consciences en agissant comme un cancer sur notre société.

Seule une Europe qui saura mettre en valeur et développer harmonieusement, dans une vision unitaire, les cultures nationales (qui sont, ne l'oublions pas, le passage obligé pour une politique unitaire prudente et clairvoyante) sera en mesure d'éloigner et de rendre vaine la tempête qui menace le monde de l'Est à l'Ouest. Ce phénomène n'est pas nouveau, si l'on pense qu'au Moyen-Age les cultures gréco-romaine et franco-germanique trouvèrent dans leurs mêmes ferments, cette unité d'esprit dans la dimension d'un christianisme opérant dans une sphère de respect et de compréhension réciproques. Seule une Europe unie et unanime non seulement... sur le lait et sur le vin, mais aussi sur l'esprit qui anime sa culture, pourra s'assumer la tâche énorme et humanitaire d'éviter l'affrontement Est-Ouest tout en gagnant, en même temps, le respect des deux colosses qui, sous des motivations diverses et ambiguës d'offenses redoutées et de défenses nécessaires, de terrorisme nucléaire et de flambées financières ne vise qu'à un seul but: asservir l'Europe.

Tout ceci peut être évité: il suffit de méditer - quelle que soit notre confession - sur les paroles que Jean-Paul II a prononcées, à ce propos, lors de son discours à Coimbra en s'adressant aux hommes de culture: «La situation peut sembler désespérée et laisser prévoir une nouvelle Apocalypse. Mais (...) il existe certainement, pour l'humanité de l'an deux mille, une solution et de nombreux motifs d'espoir. Il suffit que tous les hommes de bonne volonté (...) s'engagent sérieusement dans une innovation profonde de la culture sur la base d'une saine anthropologie et des principes de l'Evangile».

Les responsables des sorts de l'Europe sont-ils disponibles dans ce sens?

S. D'A.

LIVRES REÇUS



COMPRENDRE

Revue de politique de la culture

Fondateur: UMBERTO CAMPAGNOLO

Directeur: NORBERTO BOBBIO

47-48

376 pages - Italie: L. 30 000 - autres pays: L. 35 000

Editeur: Société européenne de Culture, I-30124 Venise, San Marco 2516

Enquête sur:

VIOLENCE ET DIALOGUE

«Le dialogue apparaît aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Ne pouvant plus s'ignorer sur une planète devenue étroite, à la mesure de leurs connaissances et de leurs techniques, les hommes n'ont plus le choix qu'entre le dialogue et la violence. Le dilemme est net: ou se parler ou s'entre-tuer». «Il serait naïf, bien évidemment, de croire et de faire croire qu'il suffit de se parler pour dialoguer. Deux monologues ne font pas un dialogue...». Par ailleurs, il y a aussi une violence de la parole... Il y a, encore, la possibilité de voir, non pas dans le dialogue, mais dans la non-violence l'antithèse à la violence...

Ont collaboré:

Bonanate, Borne, Charlesworth, Dobraczynski, Fromm, Maffesoli, Mott, J.M. Muller, Nyiri, Rohrmoser, Severino, Silbermann, Tromp, Tschumi, Villegas, Zea...

Autres inédits:

Angelopoulos, Bobbio, Buzzati-Traverso, Illyés, Kastler, Rojdestvenski, Schaff.

La revue COMPRENDRE se veut l'organe en même temps d'étude et d'action de cette politique, propre à une culture consciente de sa responsabilité spécifique dans la société, qu'est la politique de la culture. L'étude a pour objet une mise à jour constante des présupposés, suivant le critère de l'évolution des conditions générales, dont la connaissance porte à la détermination de l'action. Cette double fonction se reflète dans ses parties: l'enquête qui cherche à établir un diagnostic; la réflexion sur la politique de la culture elle-même; les témoignages de la pratique.

SOMMAIRE DU VOLUME 47-48

Enquête: «VIOLENCE ET DIALOGUE»

Norberto Bobbio dit dans l'avant-propos que ce thème est conçu comme un retour aux origines, le dialogue ayant toujours été un élément constitutif de la Société. Si le fondateur a pu intituler au début des années cinquante une des premières enquêtes de la revue: «Le refus du dialogue menace la civilisation», l'accroissement du pouvoir destructif des armements et du danger de mort violente qui menace tous les hommes rend le thème plus actuel que jamais.

MOSCOU - 9 Octobre 1944

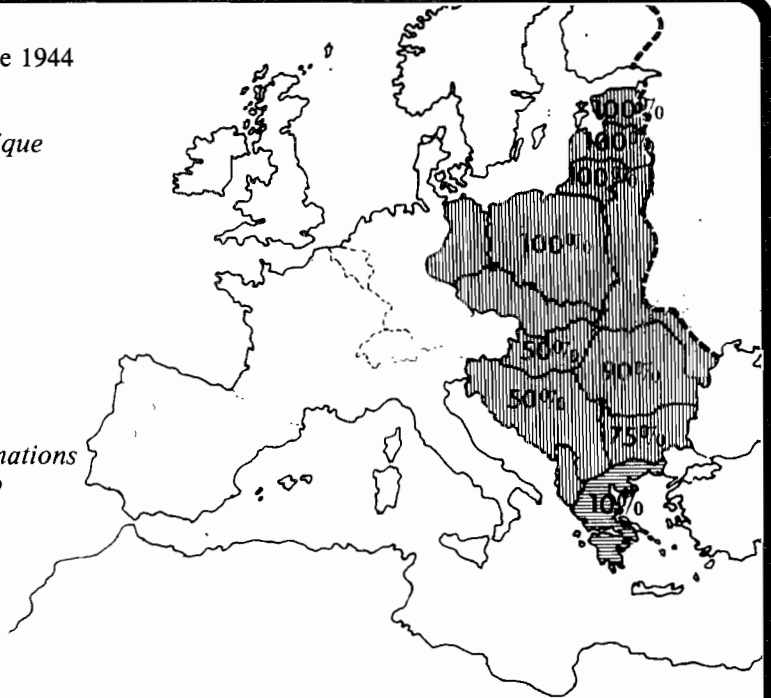
Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est

YALTA - 1945

Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences

HELSINKI - 1975

La conférence de 35 nations
réconnaît le statu quo
créé à Yalta



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

<i>Manlio Contri: La défense de l'Europe</i>	1
<i>Giorgio Vizioli: Une espérance nous vient de Lomé</i>	4
<i>Europaews: Attaques contre les organismes de l'Europe</i>	10
<i>Manlio Contri: Les Roumains et l'Italie</i>	11
<i>Patrizia Carelli: L'Europe d'aujourd'hui et de demain</i>	13
<i>Luciano Bolis: Les jeunes dans la cité</i>	16
<i>Sabino D'Acunto: Culture et Unité Européenne</i>	17
Livres reçus	19

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)
Edizioni Nagard Srl-Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione:
Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06)679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n. 16966 del
15.10.1977 (già n. 1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa Nagard» Milano, Via Larga 11